

Loi Générale modern

Loi n° 185/AN/25/9ème L portant approbation des comptes financiers de l'ONEAD pour l'exercice 2023.

n° 185/AN/25/9ème L

Ministère ASSEMBLÉE NATIONALE	Date de publication 8 janvier 2026
Numéro JO n° 23 du 15/12/2025	Date du numéro 15 décembre 2025

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

VISAS

L'ASSEMBLEE NATIONALE A ADOPTE LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT
La Constitution du 15 septembre 1992

La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant Révision de La Constitution

La Loi n°192/AN/25/9ème L du 06 novembre 2025 portant révision de la Constitution

La Loi n°191/AN/86/1ère L du 3 février 1986 sur les sociétés commerciales

La Loi n°12/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant réforme des sociétés d'Etat, des sociétés d'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial

La Loi n°145/AN/06/5ème L du 1er juin 2006 portant création de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti

Le Décret n°86-116/PRE du 30 Novembre 1986 sur les sociétés commerciales

Le Décret n°99-077/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant réforme des sociétés d'Etat, des sociétés d'Economie mixte et des établissements publics industriels et commerciaux

Le Décret 2001/PR/PM modifiant le décret n°99-077/PR/MFEN portant réforme des sociétés d'Etat, d'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial

Le Décret n°2007-0019/PR/MAEMCEH du 21 mai 2007 portant statuts initiaux de l'ONEAD

Le Décret n°2024-176/PR/MEFI/MAEPERH du 25 juin 2024 portant nomination des Membres du Conseil d'Administration de l'ONEAD

Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

Le Décret n°2025-082/PRE du 01 avril 2025 portant remaniement Ministériel

VULa Délibération n°01/2025 du Conseil d'Administration réuni en sa séance du 27 février 2025

VULa Circulaire n°178/PAN/AI du 10/11/2025 portant convocation de l'Assemblée Nationale en séance publique.Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17/06/2025.A ADOPTÉ, EN SA DEUXIEME SEANCE PUBLIQUE DU 12/11/2025, LA LOI DONT LA TENEUR SUIV.

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE 1er

Sont approuvés les comptes financiers de l'ONEAD pour l'exercice 2023, arrêtés comme suit

– Produits :.....	9 696 792 500 FDJ – Charges
:.....	9 736 084 659 FDJ – Résultat net : -.....
	39 292 159 FDJ

ARTICLE 2

La présente Loi sera publiée au Journal Officiel de la République de Djibouti dès sa promulgation.

Fait à Djibouti, le 01 Décembre 2025

Le Président de la République
Chef du Gouvernement
ISMAÏL OMAR GUELLEH